

Santé

Les colocations Alzheimer, un modèle inédit d'habitat et de répit pour les malades

POURQUOI?

Afin de rompre l'isolement social et favoriser le maintien à domicile, le département a décidé de faire vivre ensemble des personnes aux besoins liés à une pathologie commune.

POUR QUI?

Le dispositif concerne les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs apparentés, pour vivre «comme à la maison», avec un service non-stop.

COMMENT?

Le mode de gestion de ces domiciles partagés est associatif. Un cahier des charges dédié est élaboré, et le département apporte un soutien financier.

Morbihan 776 100 hab.



AVANTAGE

Ce modèle permet d'offrir aux personnes âgées du territoire des solutions locales et de lutter contre le déracinement.



INCONVÉNIENT

Le domicile partagé est un logement de droit commun, qui n'est pas médicalisé comme une structure. Si une personne a besoin d'être médicalisée, elle peut être amenée à entrer en Ehpad.

Il est 10h15, ce mercredi. Carine Gillet, auxiliaire de vie, frappe à la porte d'une habitante. « Bonjour, ma petite Jeanne. Tu m'as fait coucou par la fenêtre tout à l'heure! » Jeanne répond: « Ah oui, peut-être, je ne m'en souviens plus. » La dame de 99 ans vit dans ce pavillon, que l'on appelle une « colocation Alzheimer », située à Plaudren (1970 hab.), dans le Morbihan.

Il s'agit d'une maison spécialement créée pour des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs apparentés. Dans le département, 48 pavillons de 250 mètres carrés rassemblent chacun huit chambres, distribuées de part et d'autre d'un espace collectif, selon un cahier des charges commun. Ce modèle propre au Morbihan et unique en France existe depuis 1991. Un groupe d'aînés de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer se retrouve alors autour d'une thématique: « Leurs proches ne souhaitent pas aller dans une maison de retraite, ne sont plus en sécurité à domicile

et n'ont pas les ressources pour un accompagnement 24 heures sur 24 », raconte Romain Aubron, directeur général des associations Assap et Clarpa, qui gèrent 43 des colocataires Alzheimer. Le Clarpa s'occupe du service de gestion comptable, d'intermédiation locative et de mise en œuvre, en sous-louant les logements sociaux (détenus par les communes ou les bailleurs sociaux) aux habitats via un agrément préfectoral. L'Assap gère le service d'aide à domicile.

PERSONNES JAMAIS SEULES

À Plaudren, ce jour-là, habitantes et auxiliaires de vie sont attablées pour une séance «épluchage». Poi- reaux, patates, carottes, oignons. « Ici, le concept, c'est comme à la maison », décrit Carine Gillet,

Coût

Le reste à charge moyen pour les colocataires Alzheimer est de 1 400 € une fois les aides soustraites (allocation personnalisée d'autonomie, aides départementales et crédit d'impôt). En Ehpad, il s'élève à 1 725 €.

Contact

Association Clarpa, 02 97 54 12 64.

47 ans, auxiliaire de vie depuis l'ouverture en 2001 et désormais coordinatrice du lieu. « Les personnes âgées apprécient le potage car c'est de leur génération et c'est bon pour leur hydratation. » Les habitantes ne sont jamais seules: cinq auxiliaires de vie se relaient le jour, et deux la nuit.

Pas d'infirmier, d'aide-soignant ou de médecin: ils se déplacent au gré des besoins. Les huit chambres sont équipées d'un lit médicalisé et de souvenirs. Dans celle d'Anne Thomazo, aux murs, les photos de ses trois enfants, cinq petits-enfants, cinq arrière-petits-enfants, et de son ancienne ferme vue du ciel. « On s'occupe bien de nous ici », affirme la femme de 89 ans, arrivée en 2017, ancienne agricultrice à Monterblanc, un village voisin.

POULES ET POTS DE FLEURS

La propriété est entourée d'un grillage vert muni d'un code d'entrée inscrit sur le petit portail. « Pour la sécurité et éviter les égarements », précise Carine Gillet. Trois poules apportent de la vie et des œufs, et des pots de fleurs à hauteur humaine réjouissent les colocataires férues de jardinage. Cette



Les chambres sont distribuées de part et d'autre d'un espace collectif, où les personnes souffrant de troubles cognitifs se retrouvent autour d'activités.

LE CLARPA

alternative ne pourrait perdurer depuis trente-quatre ans sans les aides financières du département, soutien depuis l'origine.

Chaque année, le Clarpa reçoit une subvention de fonctionnement de 120 615 euros. En outre, le Morbihan finance l'aide à la vie partagée, imposée dans chaque habitat inclusif depuis la loi «Élan» de 2023: 1250 euros par habitant par an, soit 48 000 euros pour 384 habitants. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie double la somme, en vertu d'une convention avec le département. Cette aide à la vie partagée est régie par le projet de vie sociale et partagé, défini autour de six thématiques: le vivre-ensemble, l'organisation du quotidien, les activités, les moments conviviaux, la communication et l'inclusion dans la commune. «Cette aide du département permet d'augmenter le temps d'animation et de coordination de la vie sociale et partagée, sans que ce soit un coût supplémentaire pour les colocataires», souligne Romain Aubron.

Dans le domicile partagé de Plaudren, des animations ponctuent le rythme de la maison: gym douce, visite d'animaux, atelier couture, mini-messe, marche dans la forêt, etc. «Le projet de vie sociale et partagée permet aussi de décider d'aller manger à la crêperie avec les familles ou de faire un petit tour des crèches de Noël», indique Carine Gillet.

AIDE À L'AMÉNAGEMENT

À ces aides, le département en ajoute une à l'investissement pour les meubles lors de l'aménagement d'une nouvelle maison et une de 15 000 euros à destination des trois communes propriétaires de domicile partagé ayant un déficit de plus de 10 000 euros sur deux années consécutives, en raison des places vacantes.

Dans les années qui viennent, une douzaine de nouveaux domiciles partagés ouvriront dans le Morbihan, dont l'un sera destiné à des «jeunes Alzheimer» (avant 60 ans). Encore une première en France. ● Sarah Boucault

TÉMOIGNAGE

«Mutualiser les besoins, c'est vivre de manière plus inclusive»



RAPHAËL EYL MAZZEGA,
directeur de l'autonomie et
de la MDPH (*) du Morbihan

«Ces domiciles partagés sont une alternative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes [Ehpad], pour des personnes requérant veille et sécurité, mais pas de soins continus. Mutualiser ces besoins, c'est vivre de manière plus inclusive.

Disséminer ces habitats partout sur le territoire permet de ne pas déraciner les gens et répond au déficit structurel de places en

Ehpad dans le département. La dynamique est défavorable car la perspective démographique montre que le vieillissement est exacerbé par l'attrait de la côte: en plus des 20 000 personnes âgées dépendantes actuelles, nous en attendons 15 000 dans les quinze prochaines années. Notre modèle intéresse d'autres départements, mais le contexte budgétaire actuel les empêche d'assurer ce type de coût. D'autant qu'ici, nous avons l'opérateur historique, le Clarpa, qui maîtrise le sujet. Ce n'est pas anodin.»

(*) Maison départementale des personnes handicapées.